

**ORDONNANCES**

À sa séance du 9 avril 2013, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 349 et P-1, o. 313 relatives à tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 2<sup>e</sup> partie, B);
- C-4.1, o. 105 établissant la création d'un double sens sur la rue Drummond entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue des Canadiens-de-Montréal;
- V-1, o. 18 et C-4.1, o. 106 relatives à tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 3<sup>e</sup> partie, A);
- 5984, o. 78 exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1119-1123, rue de Bullion, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement;
- 5984, o. 79 exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1030-1040, rue Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement;
- 5984, o. 80 exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1120-1128, rue Saint-Catherine Ouest, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;
- 5984, o. 81 exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1181, rue de la Montagne, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

*Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 13 avril 2013

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*